

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 29 Septembre 2021
A 20h30 – Salle des Ferrages

Présents :	Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Hugues SERVIERE, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Alexandre HAYEK.
Excusés :	-
Procurations :	Emilie CONNAULTE a donné procuration à Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Laure VINCENT a donné procuration à Hugues SERVIERE, Lou LOMBARD a donné procuration à Béatrice GRELET, Aurélia BAZERLI a donné procuration à Michel PARTAGE, Éric LEVANTIS a donné procuration à Alexandre HAYEK et Sandrine PEREIRA a donné procuration à Béatrice GRELET.
Absents :	-

ORDRE DU JOUR :

Avant d'ouvrir la réunion du conseil municipal, Monsieur le maire propose d'**ajouter** quatre délibérations à l'ordre du jour :

- Proposition de délibération du nouvel organigramme de la gestion du personnel de la Mairie de La Bastidonne suite au Comité Technique du CDG 84 le 22 septembre 2021
- Proposition de délibération création de deux postes d'adjoint technique principal de deuxième classe au 1er octobre 2021
- Proposition de délibération création d'un demi-poste d'agent administratif pour l'accueil et la poste
- Proposition de délibération de protection fonctionnelle pour défendre le maire, ses adjoints et les élus municipaux face à des propos et des accusations envers eux

Et de **supprimer** une délibération à l'ordre du jour :

- Proposition de délibération modification des modalités de versement du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il est légal de proposer de nouvelles délibérations à l'ordre du jour avant l'ouverture du CM. Elles feront partie des délibérations votées dans ce CM si une majorité d'élus donne son autorisation pour les inscrire à l'ordre du jour, par vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'inscription des quatre délibérations et à la suppression d'une délibération (*vote à main levée*).

1. **Vérification du quorum :** Monsieur le maire fait l'appel. 8 élus sont présents + 6 procurations. Le quorum est atteint. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h46.
2. **Désignation du secrétaire de séance :** Béatrice GRELET est élue à l'unanimité secrétaire de séance.
3. **Vote du procès-verbal du CM du 21.07.21 :** **Vote POUR** à l'unanimité l'approbation du PV du du CM du 21.07.2021.
4. **Proposition délibération du nouvel organigramme de la gestion du personnel de la Mairie de La Bastidonne suite au Comité Technique du CDG 84 le 22 septembre 2021**
Monsieur le maire indique que le dernier organigramme de la mairie datait du mandat précédent et nous souhaitons le mettre à jour avec Béatrice PAUMIER LALLEMAND. Il a été envoyé au CDG 84 pour avis. Le comité technique composé de 7 représentants d'élus et 5 représentants des syndicats a voté à l'unanimité un avis favorable pour l'organigramme proposé.
Vote POUR à l'unanimité des 14 élus du Conseil Municipal pour le nouvel organigramme de la gestion du personnel de la Mairie de La Bastidonne suite au Comité Technique du CDG 84 le 22 septembre 2021.

5. Proposition délibération avenant au contrat d'adjoint technique polyvalent de restauration, pour augmentation des heures de travail à 25.75h/semaine.

Le nombre d'enfants est croissant à l'école cette année, 87 élèves. Nous sommes sur un rythme d'environ 70 enfants à la cantine. L'agent responsable de la cantine s'occupe également du ménage de la cantine, ce qui n'était pas le cas par l'agent qui occupait le poste avant elle. Le nombre d'heures qui avaient été établies au démarrage de son contrat n'est plus approprié avec le travail demandé depuis la rentrée scolaire.

Vote POUR à l'unanimité pour créer un avenant au contrat d'adjoint technique polyvalent de restauration, pour augmenter les heures de travail à 25.75h/semaine.

6. Proposition délibération création de deux postes d'adjoint technique principal de deuxième classe au 1er octobre 2021.

Monsieur le maire indique qu'avec Mme PAUMIER LALLEMAND ils ont demandé au CDG s'ils avaient la possibilité de faire progresser des agents. Le CDG a indiqué que deux personnes pouvaient prétendre au poste d'adjoint technique principal, selon leurs critères. Il est proposé de créer deux postes et de nommer les agents sur ces postes dès le 1^{er} octobre. Les deux postes vacants d'agent technique ne seront pas pourvus. Un nouvel organigramme prévoira leur suppression en novembre 2021.

Vote POUR 13 et 1 abstention (Thomas NERVI) pour la création de deux postes d'adjoint technique principal de deuxième classe au 1er octobre 2021.

7. Proposition délibération création d'un demi-poste CDD d'agent administratif pour l'accueil et la poste.

Monsieur le maire indique que les effectifs de la mairie administratifs actuellement réduits à deux agents actifs et un agent en maladie. Il propose de recruter une personne en CDD à mi-temps pour pallier ce manque d'effectifs.

Vote POUR à l'unanimité à création d'un demi-poste CDD d'agent administratif pour l'accueil et la poste.

8. Proposition délibération pour l'exonération de la taxe foncière (TFPB)

Monsieur le maire explique que lorsqu'un propriétaire d'un terrain construit une maison, une loi autorise les communes à exonérer la taxe foncière pendant deux ans. A partir d'aujourd'hui, la loi évolue et l'exonération peut être possible entre 40% et 90%. Monsieur le maire propose l'exonération de 40% de la taxe foncière pour les nouvelles constructions pendant 2 ans. Les propriétaires devront s'acquitter des autres 60%.

Vote POUR à l'unanimité pour l'exonération de la taxe foncière (TFPB) à 40%.

9. Proposition délibération modificative pour régulariser les écritures d'amortissement et ainsi refaire le bordereau 64 pour les opérations d'ordre budgétaire.

A la demande du trésor public Mme ROSELLO propose de prendre une délibération modificative pour régulariser les écritures d'amortissement d'un montant de 13 630€. Il convient dans un premier temps d'ouvrir des crédits d'ordre supplémentaire à hauteur de 946€ par décision modificative en prenant soin d'équilibrer ces mouvements au sein de chacune des sections.

Vote POUR à l'unanimité pour régulariser les écritures d'amortissement et ainsi refaire le bordereau 64 pour les opérations d'ordre budgétaire.

10. Proposition délibération modificative pour augmenter l'opération 67

Mme ROSELLO explique que cette délibération modificative est pour alimenter l'opération 67 de 7 000€ et réduire l'opération 68. C'est un transfert d'opération pour pouvoir finaliser le paiement.

Vote POUR à l'unanimité pour augmenter l'opération 67.

11. Proposition délibération pour donner un avis sur la modification de statuts de Luberon Monts Vaucluse

Monsieur le maire explique que la communauté des communes Luberon Monts Vaucluse a adhéré au Parc Naturel en 2016. Les statuts de Parc Naturel Régional du Luberon PNRL ont été modifiés au vu de cette adhésion afin d'intégrer cette intercommunalité parmi les membres du syndicat et lui permettra

d'avoir une voix délibérative au comité syndical. Le comité syndical a validé cette adhésion. Nous devons donner notre avis.

Vote POUR à l'unanimité sur la modification de statuts de Luberon Monts Vaucluse.

12. Proposition délibération de protection fonctionnelle pour défendre le maire, ses adjoints et les élus municipaux qui font actuellement face à des propos et des accusations envers eux

Monsieur le maire explique, qu'actuellement, des propos et des accusations envers sa personne et certains adjoints sont proférés par écrit dans l'exercice de leur fonction. Le conseil municipal propose que cette protection fonctionnelle puisse être élargie à l'ensemble des élus municipaux dans le cadre de leur fonction au cas où certains d'entre eux seraient également impliqués par ces écrits.

Vote POUR à l'unanimité des présents (11 élus, 3 élus ne participent pas au vote car ils sont concernés actuellement par le sujet, Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND et Maryvonne ROSELLO) pour la protection fonctionnelle pour défendre le maire, ses adjoints et les élus municipaux face à des propos et des accusations envers eux.

13. Questions diverses

13.1. Point sur le refus de catastrophe naturelle 2020 pour le village

Le dossier avait été établi par l'ancienne municipalité, tout a été fait dans les temps et dans les règles mais le Ministère du Vaucluse et la Préfecture nous ont informé du refus de placer la commune de La Bastidonne en catastrophe naturelle pour cet événement. Les seules informations que Monsieur le maire a obtenues sont que le taux d'humidité et de sécheresse sur cette période-là n'était pas assez important selon eux.

13.2. Point sur l'école et les cas covid-19

Béatrice GRELET explique qu'un cas de covid a été découvert le 12 septembre 2021 à la cantine dans la classe de CM1-CM2. La classe a été fermée pendant une durée de 7 jours. Cela a été géré par le directeur de l'école car c'est un processus complexe à mettre en place. Ce n'est pas la mairie ou le directeur de l'école qui peuvent décider d'une fermeture de classe mais l'inspecteur de l'Académie. L'école à distance a été mise en place et assurée par Mme LENA professeur de CM1-CM2. Les enfants des autres classes ont pu continuer l'école normalement car ils n'étaient pas considérés comme cas contact. Pas de cluster ou d'autres enfants touchés. Toutes les règles sanitaires sont mises en place à l'Ecole par la mairie et l'Education Nationale.

13.3. Point sur les campagnes e-mailings envoyées aux habitants

Durant tout l'été, la municipalité a envoyé chaque semaine des informations aux habitants concernant les festivités sur La Bastidonne et les communes voisines. Nous avons la possibilité de savoir qui a pris connaissance de ces e-mails, combien de personnes l'ont lu ou ouvert les pièces jointes. Sur 450 e-mails envoyés, environ 200 ouvrent ce mail et prennent connaissance des informations données. Le maire pose la question de savoir si l'on continue cette distribution par e-mail, le conseil municipal se prononce favorable à l'envoi de ces e-mails.

13.4. Point sur les bienfaits des arbres en ville

Hugues SERVIERE explique que l'arbre fait de l'ombre, rafraîchit, c'est un bienfait pour le village et le meilleur climatiseur qu'il existe. L'idée est de faire un diagnostic sur les espaces arborés et voir où il serait intéressant de planter des arbres. Pour atteindre son bénéfice, un bel ombre, il faut attendre 20-40 ans. Hugues SERVIERE propose de lancer un projet et de trouver une personne qui en sera responsable pour le mener au bout.

13.5. Point sur des nichoirs à oiseaux à La Bastidonne

Hugues SERVIERE continue sur le sujet suivant, en lien avec les arbres. L'idée est de favoriser la venue des oiseaux dans le village, leur implantation. Essayer d'accompagner, de remonter la population des oiseaux en installant des nichoirs ou des hôtels à insectes. Ce peut être un projet pour l'Ecole, à réfléchir, savoir où cela est pertinent d'en mettre, dans quel type d'arbre...

Le Conseil Municipal est clôturé à 23h20.